



JARDIGRAMAT

559 ROUTE DE LA BORDARIE

46400 SAINT JEAN LESPINASSE

Téléphone : 05 82 40 04 06

bruno@costes-motoculture.fr

Mr. CLAUDIO RAFAEL

2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

46130 BIARS SUR CERE

Numéro : F70028366

Date : 20/03/2026

Vous avez été servi par : PATRICE

Référence :

IBAN : FR76 1005 7190 5400 0200 0870 114 / BIC : CMCIFRPP

Pour toute vente effectuée en magasin, les retours ou échanges de pièces ne seront pas acceptés passé un délai de 10 jours à compter de la date de livraison.

Page1/1

Système de caisse certifié LNE

6b3c9da6475dbe841d0cd9ecdf307c

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	Qté	PU HT	PU TTC	MONTANT HT	MONTANT TTC
-----------	-------------	-----	-------	--------	------------	-------------

OR N°OR990067877 du 18/03/2026

Parc : QUAD SEGWAY MULE UT10 10314

Série : HOMUBWX33R8000411

BL numéro : OR990067877 du 18/03/2026

PZ0040197	BATTERIE URIDE 30AH YTX30L BS DIM 166*126*173	1.00	97.08	116.50	97.08	116.50
F02G00500001	FILTRE A HUILE	1.00	13.75	16.50	13.75	16.50
PZ001081	BOUGIE CPR7EA9	2.00	10.75	12.90	21.50	25.80
LR	LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT BIDON 5L PERMA -25	1.00	13.25	15.90	13.25	15.90
PF	PETITES FOURNITURES ATELIER	1.00	5.75	6.90	5.75	6.90
HBUGGY4L	HUILE 10W50 4T 4L	0.75	56.58	67.90	42.44	50.93
MO	MAIN D OEUVRE	2.00	56.67	68.00	113.33	136.00
	POUR ACTIVER LA TELECOMMANDE IL FAUT					
	APPUYER SUR LES 2 BOUTTONS SIMULTANEMENT					
	revision					
	PRIS EN GARANTIE					
	DEMONTAGE CARTER COTEE ALLUMAGE					
	DEMONTAGE VOLANT MAGNETIQUE					
	CHANGEMENT DE LA CLAVETTE					
	REMONTAGE					

Conditions de règlement		Code	Base	Taux	Montant	NET A PAYER	0.00 €
Total dossier	368.53 €	V19	307.10 €	20	61.43 €	Total HT	307.10 €
Total réglé	368.53 €					Total Taxes	61.43 €
Solde facturé	0.00 €					Total TTC	368.53 €
Reste à payer	0.00 €						

LOI DU 31/12/1992 NET D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent donner lieu à une annulation de commande. La société JARDIGRAMAT se réserve, jusqu'à complet règlement du prix par l'acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus conformément à l'article 2367 du Code Civil. Le client reconnaît en conséquence avoir été prévenu que la société JARDIGRAMAT pourra à tout moment, par simple lettre recommandée, se prévaloir de cette clause et procéder à la reprise des matériels et marchandises dès lors que le client n'aura pas respecté ses engagements de paiement. Tout défaut de paiement aux dates fixées rend exigible immédiatement toutes les sommes dues, ainsi qu'une indemnité égale à 15% des sommes dues au titre de dommages et intérêts et de clause pénale.